

Cahier des charges de l'accompagnateur/trice

- Buts**
- Mettre sur pied des camps de vacances répondant aux demandes des vacanciers en situation de handicap et des parents /référénts
 - Prendre en charge son vacancier du lever au coucher
 - Pouvoir compter sur l'appui des responsables du camp

Tâches

Avant le camp

- Collaborer avec le Responsable et Coresponsable du camp
- Étudier le dossier de son vacancier
- Rendre visite à son vacancier
- Prendre connaissance des Directives concernant le Travail des Accompagnants (annexe au contrat)

Formation

- Participer à la Journée de formation de base (printemps)
- Effectuer un stage lors d'un week-end au Centre d'accueil des Balances

Pendant le camp

- Collaborer avec le Responsable et Coresponsable du camp

Pour son vacancier

- Veiller au respect des prescriptions de sécurité
- Être à l'écoute, communiquer et veiller à favoriser des interactions dans le cadre du groupe
- Donner les bons médicaments en respectant les heures et posologies
- Respecter le rythme de vie
- Respecter les horaires
- S'assurer que le régime alimentaire soit respecté
- Tenir un tableau des selles
- Gérer l'argent de poche
- Prendre grand soin de l'hygiène
- Aider et se faire aider par les accompagnateurs lors de soins
- Veiller à la fatigue des vacanciers et s'assurer de leur bien être
- Soigner les blessures légères
- Réaliser les travaux demandés par les Responsables du camp et/ou Responsable cuisine, d'entente entre eux

Compétences

La responsabilité du vacancier vis à vis des parents et référénts

Relations

- Parents et ou référénts
- Responsable du groupe des accompagnateurs
- Infirmier /infirmière, le cas échéant
- Responsables du camp

Association Cerebral Vaud

La Co-Présidente

J. Rod



La Responsable des activités

A Tschanz



Lu et approuvé, le Cahier des charges ACC et les Directives travail Accompagnant, annexe au contrat

Montpreveyres, le

Le Collaborateur :